

## Formation Infirmière – Parcours Spécifique pour les Aides- Soignants d'accès en 2<sup>ème</sup> année de formation

### Sanction: Diplôme d'État Infirmier Grade Licence

Mise à jour 18 novembre 2024

#### PRE REQUIS / PROFIL DES PARTICIPANTS :

- ✓ Etre aide-soignant à temps plein **depuis au moins 3 ans** dans les 5 dernières années dans des **conditions d'exercices variées**
- ✓ **Etre titulaire d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) niveau 2** en cours de validité. (L'absence d'actualisation de la FGSU peut être tolérée à l'entrée dans le dispositif, mais cette condition devra obligatoirement être remplie à l'entrée en 2<sup>ème</sup> année de formation en soins infirmiers)
- ✓ **Etre volontaire** et avoir **rédigé un courrier d'engagement mentionnant la volonté** de suivre ce parcours spécifique car ce dernier nécessite un travail personnel exigeant et important.
- ✓ **Etre reçu à la sélection d'entrée en IFSI** via la sélection des candidats issus de la formation professionnelle continue la même année ou l'année précédente l'entrée.
- ✓ **Etre retenu par l'employeur** pour suivre ce parcours spécifique

#### SELECTION D'ENTREE

- Sélection pour les candidats issus de la formation professionnelle continue pour ceux qui justifient de 3 années d'exercice

##### ➔ INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION

- Inscriptions : **21 Octobre au 02 Décembre 2024**
- Épreuve orale : **4-5-6 décembre 2024 & 7 janvier 2025**
- Epreuve écrite : **10 décembre 2024**
  - 13H30-14H : épreuve de sous rédaction
  - 14H-14H30 : épreuve de calcul
- Affichage des résultats le Jeudi **3 février 2025 14 heures**

- Confirmation de l'inscription : **12 février 2025**

##### ➤ INSCRIPTIONS/FINANCEMENT

- **Frais d'inscription non déterminé à ce jour**
- **Frais de formation : non déterminé à ce jour**

#### Dispositif de financement

En tant que stagiaires de la formation professionnelle continue, les aides-soignants engagés dans le dispositif sont pris en charge financièrement :

- par les établissements employeurs
- et/ou les opérateurs de compétence (OPCO) des branches professionnelles sanitaires et sociales
- ou "l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (ANFH)" [sic].

Modalités de prise en charge : similaires à celles des études promotionnelles (employeurs publics) ou en déclinaison des priorités des branches professionnelles (employeurs privés) sur une durée de 27 mois (3 mois + 24 mois).

**RENTREE : Avril 2025 (en attente calendrier)**

**LIEU DE FORMATION : SUR UN IFSI DU GROUPEMENT UNIVERSITAIRE PARIS CITE (NOM à confirmer PAR L'ARS – LOCALISATION SUR PARIS)**

### VALIDATION DE LA FORMATION :

- ✓ **Attestation de validation des 3 mois de formation** (ou de participation en cas de non-validation)
  - **Validation des compétences 3 et 6** du fait du diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS)
  - **Mobilisation des connaissances pour permettre la validation des compétences 1, 2 et 4,5 et 7 à hauteur des attendus de première année** : => livret de positionnement phase 2 renseigné par **l'aide-soignant, le formateur référent de l'IFSI assurant le parcours et l'infirmier tuteur et visa du directeur de l'institut** ;
  - => stage validé pour les compétences 1, 2, 4
- ✓ Alternance : pas de délai trop important entre le parcours spécifique et l'entrée en 2<sup>ème</sup> année de formation
- ✓ Possibilité d'effectuer le parcours spécifique dans l'IFSI où l'aide-soignant a été sélectionné ou dans un autre IFSI engagé dans le dispositif en cas de regroupement
- ✓ Possibilité de suivre la 2<sup>ème</sup> année et la 3<sup>ème</sup> année dans l'IFSI d'origine ou pas
- ✓ Validation de l'organisation retenue par l'ARS du territoire concerné

### NON VALIDATION DE LA FORMATION

- ✓ Si **insuffisance de connaissances et de compétences constatée sur le livret de positionnement et/ou la feuille de stage** :
  - Délivrance d'une attestation de participation au parcours
  - Possibilité d'intégrer la première année d'IFSI.
- ✓ Pas de dispense d'enseignement dans la formation en soins infirmiers par la suite
- ✓ Pas de possibilité de réaliser des actes de soins relevant du rôle sur prescription de l'infirmier diplômé d'État (IDE) pour l'aide-soignant concerné dans son exercice professionnel.

### CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

Instruction n° DGOS/RH1/2023/129 du 2 août 2023 apporte des précisions sur la mise en œuvre du parcours spécifique d'accès en 2<sup>ème</sup> année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants dans les quatre régions pilotes (Centre-Val de Loire, Ile-de-France, Normandie, Pays de la Loire).

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Consolider et compléter les connaissances et les compétences en lien avec les sciences et techniques infirmières acquises au cours du parcours professionnel et personnel pour intégrer avec succès la 2<sup>ème</sup> année du parcours de formation en soins infirmiers
- ✓ Assimiler les enseignements incontournables de la 1<sup>ère</sup> année de formation en soins infirmiers
- ✓ Développer une méthode de travail spécifique au rythme d'une formation universitarisée de niveau licence
- ✓ Aborder sereinement le dispositif grâce à un accompagnement et à un suivi régulier.

### CONTENU DE LA FORMATION ET DUREE

**420 H (12 semaines)** dont 245 heures (7 semaines) de formation théorique et 175 h (5 semaines) de formation clinique : **Avril à Juin 2025 (date à préciser ultérieurement)**

### **Formation théorique (5 séquences)**

#### **Séquence 1 (35 heures) Accompagnement pédagogique individualisé/Projet personnel et professionnel**

Connaître la formation infirmière et l'institut

- ✓ La formation infirmière sur les 3 ans (contenu, organisation universitaire CM – TD – semestres – stages – conditions de passage d'année...) instances, organisation du DE ;
- ✓ Les 3 mois de préformation et des conditions d'entrée en L2. Développer des méthodes de travail adaptées aux exigences de la formation infirmière
- ✓ Les différentes méthodes de travail utilisées en formation infirmière (travaux de groupe, prise de notes...), les différentes modalités d'évaluation utilisées ;
- ✓ Les plateformes d'enseignement à distance et les outils numériques utilisés ;
- ✓ La recherche documentaire, le centre de documentation, la bibliothèque universitaire ;
- ✓ Dimension professionnalisante de la formation. Identifier ses ressources et enrichir le socle des compétences clés
- ✓ Développer les compétences numériques et bureautiques
- ✓ Remise à niveau et accompagnement aux savoirs :
  - Mathématiques ;
  - Français ;
  - Utilisation logiciels bureautiques ;
  - Méthode d'analyse ;
  - Anglais.

#### **Séquence 2 (105 h) Domaine des sciences et techniques infirmières, fondements, méthodes et interventions en lien avec les compétences 1, 2,3 4 et 6 du référentiel IDE**

Acquérir les notions clés pour situer la prise en soin individualisée dans le système de santé et les bases du raisonnement clinique infirmier

- ✓ Le raisonnement clinique :
  - ✓ Recueil de données, grilles d'observation problèmes de santé ou pathologies, traitements pharmaceutiques, diagnostics infirmiers, construction d'un diagnostic de situation,
  - ✓ Projet de soin, projet de vie.
- ✓ Analyses de situations à partir de situations de soins. Identifier les champs de compétence et d'activité de l'infirmière
- ✓ Code de déontologie – rôle propre / rôle sur prescription – autonomie de l'infirmière – référentiel activités et compétences de l'infirmière ;
- ✓ Protocole – procédure ;
- ✓ Transmissions, dossier patient informatisé. Mettre en œuvre et analyser des techniques de soins
- ✓ Calculs de doses et préparation ;
- ✓ Formation aux soins infirmiers étudiés en 1ère année de formation ;
- ✓ Rappels hygiène et asepsie ;
- ✓ Mise en situation de soins. Analyser sa pratique professionnelle et ses acquis.

#### **Séquence 3 (35h) Domaine des sciences humaines, sociales et droit en lien avec les compétences 5, 6 et 7 du référentiel infirmier**

Distinguer les notions de droit, morale, éthique

- ✓ Représentation et concepts en droit, éthique et déontologie. Identifier les valeurs de la profession d'infirmière, intégrer les éléments des règles professionnelles et expliciter le lien avec la pratique • Les droits de la personne soignée ;
- ✓ Les chartes, le code de déontologie ;
- ✓ Les actes, les règles et le secret professionnel ;
- ✓ Respect, laïcité et identité dans les soins. Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2023/13 du 17 juillet 2023 Page 193 Connaître les droits fondamentaux des personnes soignées et l'implication de ces droits dans la pratique professionnelle
- ✓ Législation en matière d'accès aux soins ;
- ✓ Les régimes de protection des personnes vulnérables. Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique, et de l'évolution des sciences et des techniques

- ✓ Responsabilité juridique professionnelle infirmière ;
- ✓ Synthèse des apports théoriques, mobilisation des connaissances et des acquis de l'expérience. Identifier l'organisation de la politique de santé et l'offre de soins, les grands principes de l'économie de la santé en France et dans le monde
- ✓ Introduction à la santé publique ;
- ✓ Concept en santé publique /indicateurs de santé/déterminants de santé ;
- ✓ Organisation du système de santé/veille et sécurité sanitaire ;
- ✓ Économie de la santé / organisation du système de santé ;
- ✓ Épidémiologie, santé des Français, santé dans le monde. Identifier les principaux risques dans le domaine de la santé des personnes et de la population, intégrer les notions de risques et de danger
- ✓ Les différents types de risques dans le domaine de la santé ;
- ✓ Le risque et la sécurité sanitaire dans les établissements de santé.

#### **Séquence 4 (70h) Domaine des sciences biologiques et médicales en lien avec la compétence 4 du référentiel infirmier**

Revoir la notion de processus physiopathologique en mobilisant les principes de la sémiologie

- Notion de processus et ses mécanismes ;
- Principes de la sémiologie et les pré requis en anatomie-physiologie. Processus traumatique Remobiliser la notion de processus traumatique physique et la survenue des pathologies traumatiques • Les mécanismes d'apparition des traumatismes et leurs conséquences ;
- Lésions et traumatismes du squelette, des articulations et des membres ;
- Traumatismes crâniens et rachidiens ;
- Traumatismes thoraciques et abdomino-pelviennes ;
- Notions concernant le polytraumatisme. Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2023/13 du 17 juillet 2023 Page 194 rocessus psychopathologique Décrire les modèles d'analyse des troubles psychiques Décrire les mécanismes d'apparition des problèmes de santé mentale et des pathologies psychiatriques Identifier les signes, les modes de décompensation, les complications, les risques, les prises en charge des problèmes de santé mentale ou pathologies étudiées
- Structuration de la personnalité ;
  - Du normal au pathologique, symptomatologie (notions d'équilibre, de régulation des tensions intrapsychiques, organisation défensive saine et dysfonctionnelle, de décompensation, crise et urgence ...) ;
  - Modèles d'analyse des troubles psychiques (psychanalytique, humaniste, systémique, phénoménologique, cognitiviste, neurobiologique...)
  - Décompensations spécifiques (névroses, psychoses, états limites (border line), organisations narcissiques perverses...)
- Types de thérapie des troubles psychiques (les psychothérapies, les techniques cognitivistes, comportementalistes, de réhabilitation psychosociale ...) ;
- Troubles du développement et facteurs favorisant ;
- Éléments de prise en charge (équipe, projet de soin, cadre thérapeutique, temporalité, fonction d'étayage et de contenance, et posture soignante (de la relation d'aide à la relation thérapeutique ...).

#### **Séquence 5 (Stage de 175h)**

- ✓ Favoriser le changement de posture professionnelle et la construction identitaire d'un apprenant IDE Mobiliser les connaissances et les acquis des séquences 1,2,3,4 dans les situations professionnelles rencontrées
- ✓ Développer une démarche réflexive personnelle et des capacités d'analyse de ses pratiques professionnelles au regard des attendus de la profession IDE

Ce stage de 5 semaines en continu doit permettre de compléter les connaissances et compétences acquises.

Il pourra se faire chez l'employeur mais dans un autre service que celui fréquenté initialement et être un lieu de stage habituel des étudiants en soins infirmiers (ESI) de semestre 2.

Positionnement en tant qu'ESI de S2.

Utilisation de la feuille de stage pour les **compétences 1,2 et 4** (niveau attendu d'un ESI en semestre 2).

#### **METHODES PEDAGOGIQUES **Projet pédagogique en cours****

Cours magistraux, auto apprentissage, travaux dirigés, simulation haute

#### **LE SUIVI PEDAGOGIQUE**

Chaque aide-soignant engagé dans le dispositif de 27 mois bénéficie d'un accompagnement personnalisé par un **formateur de l'IFSI** et par un **tuteur IDE** exerçant dans l'établissement employeur partenaire